



REGLEMENT TROPHEE NATIONAL DES MIXTES

Les 30 juin et 1^{er} juillet à Chennevières sur Marne (94)

Présentation :

Le trophée national reposera sur des tirs en équipe mixte de club. Plus que la compétition, la finalité est avant tout de favoriser le partage et la convivialité.

C'est pourquoi le week-end alternera des phases de tir, d'échauffement collectif, des « mini-séminaires »... Il devrait par ailleurs être agrémenté par des échanges avec quelques champions et également être ponctué d'un moment de convivialité le samedi en fin de journée.

Potentiellement cet évènement pourra accueillir jusqu'à 600 participants !

Catégories et distances :

Une équipe est composée d'une femme et d'un homme de la même catégorie **licenciés dans le même club**. Quatre catégories sont représentées :

	Extérieur
1 ^{ère} année de licence (toutes catégories)	30m – Blason 80cm
Arc classique (toutes catégories)	50m - Blason 122cm
Arc à poulies C/J/S/V/SV	50m - Blason 122cm
Arc nu (toutes catégories)	30m – Blason 80cm

Inscriptions :

Les comités départementaux organisateurs du trophée départemental ont l'avantage d'avoir une place réservée par catégorie. Pour cela il faut :

- avoir confirmé l'organisation du trophée départemental (via le lien plus haut avant le 31/03/2018) ;
- Si plus de 50 départements inscrits : qu'il y ait au moins 4 équipes de 4 clubs différents dans la catégorie lors du trophée départemental.

Il sera préférable, pour les comités, d'identifier en amont les clubs ayant le projet de participer au trophée national. De cette manière, si les clubs vainqueurs ne souhaitent pas être présents à la rencontre nationale, le département pourra proposer un autre club (choix par ordre de classement).

Les clubs vainqueurs du challenge départemental de chaque catégorie, sont donc prioritaires. L'équipe de club tirant la rencontre nationale pourra avoir une composition différente de celle du challenge départemental (dans le respect de la catégorie).

Les places non utilisées par les départements seront d'abord ouvertes aux clubs ayant participé au trophée de leur département (**même s'il y avait moins de 4 équipes dans la catégorie**) et dans un second temps à l'ensemble des clubs affiliés.

Calendrier :

- Communication par les départements de l'équipe retenue avant le 30 mai.
- Inscriptions réservées aux équipes ayant participé au trophée départemental : du 31 mai au 6 juin
- Inscriptions ouvertes à tous : du 7 au 13 juin 2018.

Modalités d'inscriptions précisées ultérieurement.

Règlement :

Les équipes de chaque catégorie seront réparties dans des groupes puis dans des poules de quatre. La répartition sera faite suivant le nombre d'équipes inscrites et de manière à ce qu'il y ait deux tours de tir et un Big Shoot Off (voir règlement Trophée départemental).

Programme prévisionnel

La rencontre devrait démarrer le samedi 30 juin vers 13h et se terminer le dimanche 1er juillet 2018 vers 16h30.

Le programme détaillé sera communiqué avant le 15 avril 2018.

